



Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 51

15 au 19 décembre 2025

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 15 décembre 2025

Présents : MM. BENOIT – BERANGER – RANC – ALLIO – DIAN – BERTHELOT – SAHBI – MME GARCIA – MME DOSSARD

Visio : MM. - - ARNAUD – M GUIGUE

Excusés : MME D'ASCANIO – BERANGIER – MAKHECHOUCHE

Assiste :

- Le Comité Directeur valide la candidature de Mme Aurélie BOUCHERON à la commission féminine
- Le Comité Directeur valide la candidature de M. Stéphane GALENO à la commission d'appel disciplinaire.
- Suite à la demande du club de FC Alpilles de modifier l'utilisation de son muté supplémentaire de la catégorie U15 vers la catégorie U16, le Comité Directeur ne peut accéder favorablement à cette requête. Le règlement indique clairement que le club doit préciser la catégorie dans laquelle peut évoluer ce muté supplémentaire avant le début des compétitions (article 45 du Statut de l'Arbitrage).

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général



COMMISSION DES COMPETITIONS

SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 15 décembre 2025

Présents : M GILLES (Président), Mr CHAUMARD, Mme GUEGAN, Mme NICOLAS

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

Rencontres du 21/12 : les matchs non joués à cette date seront automatiquement reportés au 04/01/2026.

Tous les clubs en rappel : Toutes les rencontres concernant UA. Autre Provence se jouent à Puyméras.

D2 :

- Le match n°54034577 : FC. Avignon – Montfavet SP.C du 21/12 se jouera à 15h.
- Le match n°54034579 : SDE. Pernes – Avenir Goult du 21/12 se jouera à 12h45.

D4 :

- Suite à 3 forfaits simples US. St. Saturinoise 2 est forfait général (Toutes les rencontres sont annulées).

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse :

- Le match n°55221943 : Gadagne – Sorgues du 21/12 se jouera à 14h30.

Coupe Roumagoux :

- Le match n°55234995 : ASV – SCB se jouera à 13h.

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 16 décembre 2025

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie ; Mr. Bochet Michel

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

U17 D1 :

- Le match n°54630146 : Ent. FAVD/USPO – Dentelles FC se jouera au stade Capelette à Sénas à 16h.

COUPE

- Tirage effectué, les matchs des U14 et U19 se joueront le 17/01/2026 et les matchs des U15, U16 et U17 se joueront le 18/01/2026 sauf le cadrage coupe Grand Vaucluse en U15 – Avenir qui se jouera le 04/01/2026.

Ci-joint vous trouverez les matchs de coupes.

Coupe Grand Vaucluse U14 - 8^{ème} de finale :

AVIGNON CFC	VEDENE
SDE. PERNES	ARC. CAVAILLON
CAMARET	AUBIGNAN
US. AVIGNON	VILLENEUVE
US. AUTRE PROVENCE	ST. JEAN GRES. FONTV.
MOLLEGES	PERTUIS
MONTEUX	BARBENTANE
MONTFAVET	AC. AVIGNON

Coupe Grand Vaucluse U15 – 8^{ème} de finale :

MONTEUX – VILLENEUVE = Match de cadrage (04/01/2026)	
PERTUIS	VEDENE
VIGNERES	LES ANGLES
AC. AVIGNON	VAL DURANCE
CAVAILLON ARC.	FC. AVIGNON
VELLERON	AUTRE PROVENCE US.
COURTHEZON	SDE. PERNES
MAILLANE	NOVES
MONTEUX OU VILLENEUVE (gagnant du match de cadrage du 04/01/2025)	VILLELAURE

U15 Avenir – 1^{er} tour de Cadrage :

grandvaucluse.fff.fr

ST. SATURNIN	AS. VALAYANS
AC. AVIGNON	AVIGNON CFC.
VEDENE LE PONTET 2	ST. ETIENNE DU GRES
US. AVIGNON	FC. ALPILLES
GADAGNE	MONTEUX. 2
SDE. PERNES 2	CAMARET
MISTRAL ACADEMIE	CADEROUSSE
US. THOROISE	FC. CARPENTRAS
VILLENEUVE 2.	US. GRES ORANGE
CAROMB	BC. ISLES
PIOLENC	TARASCON FC.
BEAUMES DE VENISE	MJCV
ROGNONAS	RCB. BOLLENE
MORIERES 2	JS. APT
NYONS	MONDRAGON/MORNAS
FCJV	US. TOURAINE 2
COMETE SARRIANS	CHEVAL BLANC
A.G. ROUSSILLON	FC. AUREILLE

Coupe Grand Vaucluse U16 - Tour de Cadrage :

MAILLANE	MONTEUX
VILLENEUVE	FCEA
DENTELLE	ST. CABANNAIS
VELLERON	US. AVIGNON
CHEVAL BLANC	US. TOURAINE
ARC. CAVAILLON	US. LAPALUD
VILLELAURE	BARBENTANE
CAMARET OU LES ANGLES	VEDENE OU CAMARET

Coupe Grand Vaucluse U17 - 8ème de finale :

GRAVESON ENT.	MAILLANE
COURTHEZON	US. TOURAINE
BARBENTANE	MORIERES
PIOLENC	RCB. BOLLENE
DENTELLE	VEDENE
AC. AVIGNON	CALAVON
VENTOUX SUD	MONTEUX
VILLENEUVE	PERTUIS OU ST. ETIENNE DU GRES

Coupe Grand Vaucluse U19 - 8ème de finale :

VILLENEUVE	FC. ALPILLES
PERTUIS	US. THOROISE
CHEVAL BLANC	BEAUMES DE VENISE
RCB. BOLLENE OU FC. AVIGNON	BOULBON
CADEROUSSE	AC. AVIGNON

COURTHEZON	CALAVON
US. TOURAINE	LES ANGLES
ARC. CAVAILLON	MONTEUX

La commission des jeunes vous souhaite des bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2025-2026

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 16 DECEMBRE 2025

Présents : M.BES, M. D'ASCANIO, M. PEGAS, M. ZANDOMENEGHI, M. VIDAL (visio), Mme NOVELLI (visio)

Excusés : Mme DOSSARD (Président), M. LE GALL, MME. BOUCHERON

CORRESPONDANCE

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

- **Le match n°55216499** : VENTOUX - ST VICTORET interdistrict P. Basse se jouera le 22 février 2026 ;

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

- **Le match n°55150827** : VENTOUX 2 - BONNIEUX F. à 8 se jouera le 18 janvier 2026 ;

MATCH DU 16/11 NON JOUE POUR INTEMPERIES SE JOUERONT LE 21/12

- LMDV-FCME
- LMDV-ASV
- LES ANGLES-EAF
- TRAVAILLAN-MALAUCENE

FOOT PLAISIR A 8

1 ERE JOURNEE : ANNULEE
 2EME JOURNEE: 30 NOVEMBRE 2025
 3EME JOURNEE : 14 DECEMBRE 2025
 4EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026
 5EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026
 6EME JOURNEE : 29 MARS 2026
 7EME JOURNEE : 12 avril 2026
 8EME JOURNEE : 8 MAI 2026

Merci d'envoyer un mail à la commission féminine si cette compétition vous intéresse afin que nous puissions organiser cette compétition PLAISIR.

RAPPEL : les matchs peuvent se jouer du vendredi soir au dimanche soir avec possibilité de plateaux.

FOOT PLAISIR A 11 POUR LES EQUIPES A 8

- Le match n°55106270 : BONNIEUX - CALAVON F. à 11 plaisir se jouera le 22 février 2026.

1 ERE JOURNEE : 09 NOVEMBRE 2026
 2EME JOURNEE : 21 DECEMBRE 2026
 3EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026
 4EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026
 5EME JOURNEE : 01 MARS 2026
 6EME : 29 MARS 2026
 7EME : 12 AVRIL 2026

Equipes engagées :

VEDENE / AUBUNE 2/ BONNIEUX/ LES MINOTS/ BARBENTANE/ VENTOUX SUD/ CALAVON/ GADAGNE.

Les matchs se joueront à 10H30 le dimanche ou possibilité de modification sous condition mail de prévenance des deux clubs au district ou footclub.

UTILISATION FMI.

Match modifiable et annulable avant le mardi soir précédent le match.

CALENDRIER DISPONIBLE FIN DE SEMAINE SUR FOOTCLUBS

CHAMPIONNAT U18F A 11

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U18F A 8

CHAMPIONNAT U15 F A 11

FUTSAL FEMININ
CHAMPIONNAT U15 F A 8
CHAMPIONNAT U13F A 8

FESTIFOOT

Merci de nous indiquer par mail si vous ne souhaitez pas participer cette année.

1^{er} TOUR : 31 JANVIER 2026

FOOT ANIMATION U6F A U11F

L'autorisation parentale ne sera pas acceptée sur les plateaux FEMININ, merci de venir avec les joueuses avec des licences pour la saison 25-26.

SECTEUR COUPES

TIRAGE DE TOUTES LES COUPES FEMININES LE 6 JANVIER AU DISTRICT / 18H30

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et restons disponibles si besoin.

La commission féminine.

COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°13

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL. L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel.

Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club. Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141- 4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 16 Décembre 2025 à 18h30

Présents : Gérald BETTANCOURT (Président), Claude TELLENE, Claude MICHEL, Jérôme FABRE, Bernard GUELHES, Jamal SAHBI et Mme Marie-Christine LAURENCO.

Assistent : Adil MOURABIT (CTDA), Bernard ALLIO (CD), KINNOUS Chaib (Réfèrent juridique)

Excusé : Nathalie GUELEN. Thomas DEPACE

- **Actualité**

La CDA souhaite adresser ses félicitations à Guillaume VASSE et son épouse pour la naissance de leur enfant.

La CDA Souhaite à un prompt rétablissement à Amir BOUABBANE suite à sa blessure survenue dernièrement.

- **Fin de Carrière**

Marc ANTOINE nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre.

La CDA prend note de sa décision et le remercie pour les services rendus.

- **Réunion d'information Tests Théoriques**

Une réunion d'information s'est tenue ce jour afin de présenter les modalités de cette formation.

27 Arbitres ont répondu présents et 5 arbitres ont assisté à la présentation en Visio.

La période de formation continue se déroulera sur les mois de janvier à avril.

Les arbitres concernés recevront les éléments par mail chaque début de mois.

- **Stage Inter district**

La C.R.A organise un stage Inter district, les 20 et 21 décembre, au CREPS de Boulouris.

Les représentants du Grand Vacluse seront : Amin BENDKHIS, Gianni EYMERY, Jessime EL BANE, Kenzo MOLLA, Mohamed SAHBI et Keylian ZAHIRI

La CDA les félicite pour leur sérieux et leur engagement depuis le début de la saison et leur souhaite un bon stage.

- **Manquements**

XXXX XXXX – Jeune Arbitre

Cet arbitre ne s'est pas déplacé sur sa rencontre du 7/12/2025 sans prévenir le contrairement.

La CDA n'a pas reçu de justificatifs ou explications.

De plus, il est en situation de récidive.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXX XXXX, une sanction de non-désignation pour une période de 28 jours commençant à courir à compter du lundi 19 janvier 2026 à 0 heures pour se terminer le dimanche 15 février 2026 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District (secretariat@grandvacluse.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXX XXXX – Arbitre District 1

Cet arbitre a informé le contrairement, le 5/12/2025, être indisponible pour sa rencontre du 6/12/2025 pour raison professionnelle.

A ce jour, aucun justificatif ne nous est parvenu.

De plus, il est en situation de récidive.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXX XXXX une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours commençant à courir à compter du lundi 12 janvier 2026 à 0 heures pour se terminer le dimanche 25 janvier 2026 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Intérieur de la CDA.

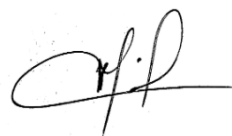
La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District (secretariat@grandvacluse.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Fin de la Réunion 22h15

Le Président
Gérald BETTANCOURT



Le Secrétaire
Claude MICHEL



DISCIPLINE & REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°14

Réunion du mercredi 17 décembre 2025

Présents : CRESPIN Raymond - M ROCHER Lionel - - DEPACE Thomas - ILAFKIHEN Tarik- SEMPERE Alain

Excusés : GUEGAN Martine- GONDRAN Lina

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 150 : SARRIANS COM – MISTRAL ACADEMIE D4 du 07/12/2025
DOSSIER N° 160 : VEDENE LE PONTET – GADAGNE SC U15 BRASSAGE du 14/12/2025
DOSSIER N° 161 : CAMARET AS – GRES ORANGE US U15 BRASSAGE du 13/12/2025
DOSSIER N° 163 : SERIGNAN AS – CAMARET AC D4 du 14/12/2025
DOSSIER N° 164 : AVIGNON AVC – SAINT REMY FC FC U14 D1 du 13/12/2025
DOSSIER N° 165 : VILLENEUVE FC – CAVAILLON ARC U16D2 du 14/12/2025
DOSSIER N° 166 : BOLLENE MJCV – GADAGNE SC D3 du 14/12/2025
DOSSIER N° 167 : VAL DURANCE FA – ISLE BC U15 BRASSAGE du 14/12/2025
DOSSIER N° 168 : SAINT SATURNIN US – MORIERES ACS D4 du 14/12/2025
DOSSIER N° 169 : TARASCON SC – MAILLANE ST U16 D2 du 14/12/2025
DOSSIER N° 170 : VILLELAURE STOC – VIOLES FJC U15 BRASSAGE du 14/12/2025
DOSSIER N° 171 : ALPILLES FC – LE THOR US U19 du 13/12/2025
DOSSIER N° 172 : SAINT DIDIER PERNES – CAVAILLON ARC U14 D2 du 13/12/2025
DOSSIER N° 173 : ETOILE D'AUBUNE – ARLES AC FEMININE INTER DISTRICT du 14/12/2025
DOSSIER N° 174 : ETOILE D'AUBUNE – TOURAINE US U13 F à 8 du 13/12/2025
DOSSIER N° 175 : SAINT ANDIOL O – PIOLENC AS U15 F à 11 du 13/11/2025
DOSSIER N° 176 : TARASCON SC – MONTFAVET SPC U13 Avenir du 13/11/2025
DOSSIER N° 177 : SAINT CANNAT – MARSEILLE FA FEMININE INTER DISTRICT du 14/12/2025

Dossiers en attente

DOSSIER N° 162 : ISLE BC – GOULTROUSSILLON AVENIR D2 du 14/12/2025

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n° 150

N° Match : 53969825

SARRIANS COM – MISTRAL ACADEMIE du 07/12/2025

Dossier transmis à la CSR par la Commission Compétition Sénior pour rencontre non disputée.

Vu les courriers transmis par le club de SARRIANS COM par courrier électronique en date du 04/12/2025, du 05/12/2025, du 08/12/2025 et du 10/12/2025 précisant « suite à un arrêté municipal pour événement festif le club de SARRIANS COM demande le report de la rencontre à une date ultérieure.

La Commission des Compétition Sénior refuse le report et impose au club de SARRIANS COM de trouver un terrain de repli pour que la rencontre du 07/12/2025 ait bien lieu.

Après plusieurs échanges entre le DISTRICT GRAND VAUCLUSE et le club de SARRIANS COM, celui-ci a donc accepté de jouer la rencontre sur leur terrain à la date programmée.

Concernant la situation du club de MISTRAL ACADEMI le club a été informé dans un premier temps que la rencontre n'aurait pas lieu suite à l'arrêté municipal en date du 19/11/2025.

Par contre le club n'a pas été informé du changement et du maintien de la rencontre décidé par le club de SARRIANS COM à la dernière minute.

Attendu que la rencontre était prévue le 07/12/2025 à 12H45 sur le stade MARCEL REYNAUD à SARRIANS.

Attendu qu'aucune autorisation de lieu et d'horaire n'a été délivrée par la Commission compétente du DISTRICT.

Par conséquent la rencontre devait se jouer suivant les précisions données sur FOOTCLUB.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à SARRIANS COM pour non-respect du protocole de modification de rencontre du DISTRICT GRAND VAUCLUSE (article 10 Alinéa 6 et 7 du règlement DISTRICT GRAND VAUCLUSE)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 160

N° Match : 54806750

VEDENE LE PONTET- GADAGNE SPC U15 Brass. du 14/12/2025

Vu le courrier électronique de Mr BERANGIER Julien secrétaire de GADAGNE SPC en date du 11/12/2025 qui précise :

« L'équipe de GADAGNE SPC ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GADAGNE SPC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 161

N° Match : 54805326

CAMARET AC – GRES D'ORANGE US U15 Brass du 13/12/2025

Vu le courrier électronique de Mme BARRAT Corinne secrétaire de GRES D'ORANGE US en date du 11/12/2025 qui précise :

« L'équipe de GRES D'ORANGE US ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GRES D'ORANGE US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 163

N° Match : 53968991

SERIGNAN US – CAMARET AS D4 du 14/12/2025

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr VANDERM Alain arbitre bénévole :

« Arrêt de la rencontre à la 15ème minute pour cause de blessure du n° 1 du club de CAMARET AS, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 3 à 0 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à CAMARET AS (article 159 Alinéa 2 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 164

N° Match : 54772768

AVIGNON AVC – SAINT REMY FC U14 D1 en date du 13/12/2025

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr MOLLA Kenzo arbitre officiel :

« A la 60ème minute de jeu des joueurs du club d'AVIGNON AVC ont décidé d'arrêter de jouer en prétextant des blessures. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à AVIGNON AVC.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 164

N° Match : 54772768

AVIGNON AVC – SAINT REMY FC U14 D1 en date du 13/12/2025

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr MOLLA Kenzo arbitre officiel :

« A la 60ème minute de jeu des joueurs du club d'AVIGNON AVC ont décidé d'arrêter de jouer en prétextant des blessures. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à AVIGNON AVC.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 165

N° Match : 54756697

VILLENEUVE FC – CAVAILLON ARC U16 D2 du 14/12/2025

Vu le courrier électronique du club de CAVAILLON ARC en date du 14/12/2025 qui précise :

« L'équipe de CAVAILLON ARC ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAVAILLON ARC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 166

N° Match : 53966904

MJC BOLLENE – GADAGNE SC D3 du 14/12/2025

Vu le courrier électronique du club de MJC BOLLENE en date du 13/12/2025 qui précise :

« L'équipe de MJC BOLLENE ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MJC BOLLENE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 167

N° Match : 54806883

VAL DURANCE FA – ISLE BC U15 BRASSAGE du 14/12/2025

Vu le courrier électronique du club de ISLE BC en date du 13/12/2025 qui précise :

« L'équipe de ISLE BC ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ISLE BC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 168

N° Match: 53969833

SAINT SATURNIN US – MORIERES ACS D4 du 14/12/2025

Vu le courrier électronique du club de SAINT SATURNIN US en date du 13/12/2025 qui précise :

« L'équipe de SAINT SATURNIN US ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SAINT SATURNIN US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 169

N° Match : 54758002

TARSCON SC – MAILLANE ST U16 D2 du 14/12/2025

Vu le courrier électronique du club de TARASCON SC en date du 13/12/2025 qui précise :

« L'équipe de TARASCON SC ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TARASCON SC(voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 170

N° Match : 54806748

VILLELAURE ST.O.C. – VIOLES FC U15 BRASSAGE du 14/12/2025

Vu le courrier électronique du club de VIOLES FC en date du 12/12/2025 qui précise :

« L'équipe de VIOLES FC ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VIOLES FC(voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 172

N° Match : 54844271

SAINT DIDIER PERNES – CAVAILLON ARC U14 D2 du 13/12/2025

Vu le rapport de MR ROUX Vincent arbitre officiel de la rencontre en date du 16/12/2025 qui précise :

« L'équipe de CAVAILLON ARC n'était pas présente à la rencontre du 13/12/2025. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAVAILLON ARC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 173

N° Match : 55216419

ETOILE D'AUBUNE – ARLES AC FEMININE INTER DISTRICT du 14/12/2025

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr KEBBOUR Zineddine arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 24eme minute pour cause de blessure des n° 4 et n°5 du club de ARLES AC, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 2 à 0 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ARLES AC (article 159 Alinéa 2 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 174

N° Match : 55228738

ETOILE D'AUBUNE EAF – US TOURAINE U13 FEMININE à 8 du 13/12/2025

Vu le courrier électronique du club de US TOURAINE en date du 12/12/2025 qui précise :

« L'équipe de US TOURAINE ne sera pas présente à la rencontre du 13/12/2025. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à US TOURAINE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 175

N° Match : 54856825

SAINT ANDIOL O – PIOLENC AS U15 FEMININE à 11 du 13/12/2025

Vu le rapport de Mr BECHINA Jessim arbitre officiel de la rencontre en date du 13/12/2025 qui précise :

« Les équipes de SAINT ANDIOL O et de PIOLENC AS ne se sont pas présentées à la rencontre du 13/12/2025. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SAINT ANDIOL O et PIOLENC AS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 176

N° Match : 55130982

TARASCON SC – MONTFAVET SPC U13 AVENIR du 13/12/2025

Vu le courrier électronique du club de MONTFAVET SPC en date du 12/12/2025 qui précise :

« L'équipe de MONTFAVET SPC ne sera pas présente à la rencontre du 13/12/2025. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MONTFAVET SPC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 177

N° Match : 55216421

ST CANNAT / MARSEILLE FA Fem Interdistrict du 14/12/2025

Vu le courrier électronique de Mr MICHEL David Président de ST CANNAT en date du 11/12/2025 qui précise :
« L'équipe de ST CANNAT ne sera pas présente à la rencontre du 14/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ST CANNAT (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Crespin Raymond,
Président de séance

ROCHER Lionel
Secrétaire

COMMISSION **FOOTBALL ANIMATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Présents : M. SASSI (Président de la Commission), M. ZANDOMENEGHI, M. BOUCHENTOUF, M. THIABAUD, M. LAURENT ;

Excusés : Mme. GARCIA, M. ZEDGUENIDZE, M. EL HAMMOUNI, M. GOUSSET.

Assiste : ADRIEN - ALEXIS

DOCUMENTS – INFOS PRATIQUES – FOOT ANIMATION

Nous constatons aujourd'hui une dérive importante au niveau du foot animation, la participation de joueurs jouant dans une catégorie ne correspondant pas à leur âge.

Il y a des règlements FFF qui sont donc bafoués, au détriment de l'évolution normale d'un enfant, en raison d'un potentiel élevé, ce qui accentue les problèmes potentiels avec les parents (génération MBAPPE).

La commission foot animation du district INTERDIT de telles pratiques. Les clubs en infraction se verront amendés fortement et leur équipe interdite de participer dans la catégorie concernée.

Nous rappelons chaque éducateur à ses devoirs.

Catégories U12/U13

RAPPEL : FMI ou une feuille de match papier originale doit être envoyée au DGV par le club recevant, dans le délai de 48 heures ouvrables après le match.

Tout manquement aux dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnera le match perdu par pénalité au club recevant.

PAR CONSÉQUENT TOUS LES MATCHS SUIVANT SONT DÉCLARÉS EN INFRACTION, LES CLUBS HÔTES PERDENT LE MATCH SUR LE SCORE DE 3-0

JOURNÉE #1	MANQUANT(s)	4		
POULE	CLUBS HÔTE	FDM ABS	HÔTE	
U13 AVENIR POULE G	EYRAGUES 1	X	F	EYRAGUES 1 vs MONTEUX FEMININ 1
U13 AVENIR POULE O	BOLLENE MJCV 1	X	B	BOLLENE MJCV 1 vs SORGUES 2
U13 AVENIR POULE O	VISAN 1	X	F	VISAN 1 vs BEDARRIDES 2
U12 AVENIR POULE F	ENTRAIGUES/ALTHEN 3	X	B	ENTRAIGUES/ALTHEN 3 vs MONTFAVET 3
JOURNÉE #2	MANQUANT(s)	7		
POULE	CLUBS HÔTE	FDM ABS	HÔTE	
U13 AVENIR POULE G	LES ANGLES 1	X	C	LES ANGLES 1 vs MONTEUX FEMININ 1
U13 AVENIR POULE G	ST. ANDIOL 1	X	E	ST. ANDIOL 1 vs ROGNONAS 1
U13 AVENIR POULE H	GADAGNE 2	X	E	GADAGNE 2 vs VELLERON 2
U13 AVENIR POULE K	CALAVON 2	X	C	CALAVON 2 vs APT JS 3
U13 AVENIR POULE N	PLAN D'ORGON 2	X	G	PLAN D'ORGON 2 vs VAL DURANCE 2
U12 AVENIR POULE H	AUBIGNAN 2	X	E	AUBIGNAN 2 vs LORIOL 4
U12 AVENIR POULE I	AVIGNON OUEST 3	X	G	AVIGNON OUEST 3 vs AVIGNON US 2
JOURNÉE #3	MANQUANT(s)	4		
POULE	CLUBS HÔTE	FDM ABS	HÔTE	
U13 AVENIR POULE H	GOULT ROUSSILON 1	X	A	GOULT ROUSSILON 1 vs GADAGNE 2
U13 AVENIR POULE I	CAVAILLON 2	X	F	CAVAILLON 2 vs CAUMONT 2
U12 AVENIR POULE H	LORIOL 4	X	D	LORIOL 4 vs CAMARET 3
U12 AVENIR POULE H	SERRES US 1	X	A	SERRES US 1 vs AUBIGNAN 2
JOURNÉE #4	MANQUANT(s)	5		
POULE	CLUBS HÔTE	FDM ABS	HÔTE	
U13 AVENIR POULE B	BC ISLE 1	X	E	BC ISLE 1 vs MONDRAGON MORNAS 1
U13 AVENIR POULE G	ROGNONAS 1	X	D	ROGNONAS 1 vs EYRAGUES 1
U13 AVENIR POULE N	VAL DURANCE 2	X	D	VAL DURANCE 2 vs NOVES 2
U13 AVENIR POULE O	BOLLENE MJCV 1	X	B	BOLLENE MJCV 1 vs VISAN 1
U12 AVENIR POULE I	AVIGNON OUEST 3	X	G	AVIGNON OUEST 3 vs PLAN D'ORGON 3
JOURNÉE #5	MANQUANT(s)	15		
POULE	CLUBS HÔTE	FDM ABS	HÔTE	
ACC POULE A	VELLERON 1	X	E	VELLERON 1 vs CAUMONT 1
U13 AVENIR POULE A	AVIGNON OUEST 1	X	A	AVIGNON OUEST 1 vs VENTOUX SUD 2
U13 AVENIR POULE A	LORIOL 1	X	E	LORIOL 1 vs SARRIANS 1
U13 AVENIR POULE F	PIOLENC 2	X	A	PIOLENC 2 vs PIOLENC 1
U13 AVENIR POULE H	GADAGNE 2	X	E	GADAGNE 2 vs VILLENEUVE 3
U13 AVENIR POULE I	AVIGNON US 1	X	A	AVIGNON US 1 vs USLMV / BONNIEUX 1
U13 AVENIR POULE J	VELLERON 3	X	H	VELLERON 3 vs LORIOL 2
U13 AVENIR POULE K	BC ISLE 2	X	H	BC ISLE 2 vs CALAVON 1
U13 AVENIR POULE K	APT JS 3	X	A	APT JS 3 vs CAVAILLON 5
U13 AVENIR POULE O	VISAN 1	X	F	VISAN 1 vs SERIGNAN 1
U13 AVENIR POULE O	ENTRAIGUES/ALTHEN 6	X	A	ENTRAIGUES/ALTHEN 6 vs BOLLENE MJCV 1
U12 AVENIR POULE E	NYONS 2	X	C	NYONS 2 vs ORANGE OC 1
U12 AVENIR POULE G	TARASCON FC 2	X	F	TARASCON FC 2 vs CAVAILLON 3

COMMISSION :	FOOT ANIMATION
Date de la réunion :	PV 19 DECEMBRE U12U13 F2

N° de match	Nom du club	N° d'affiliation	Raison de l'amende	Montant	Observations
U12 AV P I	PLAN D'ORGON U.S.	513621	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U12 AV P I	LES VIGNERES F.C.	528518	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P D	PROVENCE R.C.	524339	FMI PAS D UTILISATION	50	J2
U13 AV P E	AUTRE PROVENCE U.S	551902	FMI PAS D UTILISATION	50	J2

COMMISSION :	FOOT ANIMATION
Date de la réunion :	PV du 19 décembre u12u13 F1

N° de match	Nom du club	N° d'affiliation	Raison de l'amende	Montant	Observations
U13 AV P A	CAMARET AV. S	503135	FMI PAS D UTILISATION	50	J5
U12 AV P A	VEDENE LE PONTET AC	517701	FMI PAS D UTILISATION	50	J5
U12 AC P C	DENTELLES F.C	553582	FMI PAS D UTILISATION	50	J5
U13 AV P C	MONTFAVET SP.C.	520114	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	J5
U13 AV P E	VEDENE LE PONTET AC	517701	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	J5
U13 AV P G	MONTEUX F.C FEMININ	738985	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	J5
U13 AV P H	VELLERON S.O.	518019	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	J5
U12 AV P D	ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE	503179	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	J5
U12 AV P D	CAMARET AV. S	503135	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	J5
U12 AV P G	GRAVESON ENT. J. GALIA C.	516454	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	J5
U13 AV P G	LES ANGLES EMAF	526381	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P I	CAUMONT SUR DURANCE	565182	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P L	AUREILLES F.C	527518	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P L	EYRAGUES O.	518903	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P I	ST ETIENNE DU GRES J.S.	521407	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P L	BARBENTANE O.	503524	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P L	ST REMY F.C	564136	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P M	FOOT 5 ACADEMIE	564750	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P M	MISTRAL ACADEMIE FOOTBALL	560379	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P O	BEDARRIDES AV. S	528992	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U13 AV P O	SORGUES ESPE.	503583	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U12 AV P E	MONTEUX O.	517389	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U12 AV P F	ENTRAIGUES ALTHEN F.C	564568	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U12 AV P M	ENTRAIGUES ALTHEN F.C	564568	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5
U12 AV P H	SERRES U.S.	529235	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	J5

Catégories U10/U11

Il est demandé à tous les éducateurs PARTICIPANTS de faire une photo de la feuille de plateau et de la faire parvenir au district.

Pour participer aux plateaux il faut déposer la feuille de licences avant le début des rencontres.

Les feuilles des plateaux doivent parvenir au district via le mail officiel secretariat@grandvacluse.fff.fr avant 12h00 le Jeudi suivant.

Après vérification des feuilles de licences, l'équipe de MONTFAVET 3 en U10 poule 13 font jouer des U9 dans son intégralité ce qui est interdit par les règlements, seul 3 joueurs U9 autorisés , outre les amendes la commission a décidé d'exclure cette équipe des plateaux U10U11 si le club persiste .

Nous estimons que cette façon de faire est contraire à l'éthique du football.

COMMISSION :	FOOT ANIMATION
Date de la réunion :	PV du 19 Decembre 25 foot animation

N° de match	Nom du club	N° d'affiliation	Raison de l'amende	Montant	Observations
P5 J6	APT J.S	560388	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P11 J6	BOLLENE R.C.B	546207	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P11 J6	NYONS F.C.	504287	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P11 J6	VISAN J.S	503382	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P16 J6	PERTUIS U.S.R	500528	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P12 J6	CALAVON F.C	590239	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P12 J6	APT J.S	560388	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P12 J6	CALAVON F.C	590239	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P12 J6	AVIGNON CHEMINOT F.C	525402	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P5 J6	GOULT ROUSSILLON AVENIR	582505	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	U10U11
P13 J5	MONTFAVET SP.C.	520114	--Réserves / Réclamations / Appels--	30	U10U11
P13 J6	MONTFAVET SP.C.	520114	--Réserves / Réclamations / Appels--	30	U10U11
P3 J5	VAL DURANCE F.A.	517868	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P3 J5	GADAGNE SP. C	518016	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11

P4 J5	SPORTING COURTHEZON JONQUIERES	561161	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P5 J5	AVIGNON AV. C.	552220	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P5 J5	GOULT ROUSSILLON AVENIR	582505	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P7 J5	DENTELLES F.C	553582	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P9 J5	AVIGNON OUEST F.C	581989	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P11 J5	LAPALUD U.S.	518261	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P13 J5	AVIGNON OUEST F.C	581989	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11
P14 J5	GADAGNE SP. C	518016	Feuille de match illisible ou incomplète Football d'animation OU ABSENTE	10	U10U11

Catégorie U8-U9

Les poules et feuilles de plateau sont sur le site du district dans infos pratiques.

Les feuilles de plateau sont à retourner au district par mail au plus tard le jeudi qui suit les rencontres.

Catégorie U6-U7

Les poules se trouvent sur le site du district dans infos pratiques.